



CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 09/12/2025

DELIBERATION  
n° CA 2025 -39

*relative à l'élection d'un représentant de l'université au conseil d'administration  
de la Fondation Toulouse Capitole Université*

**Vu** le code de l'éducation, notamment son article L.719-13,

**Vu** la délibération n° CA-2024 – 03 du conseil d'administration de l'Université Toulouse Capitole relative à la création de la fondation et à l'approbation de ses statuts,

**Vu** la délibération n°CA-2024-39 du conseil d'administration de l'Université Toulouse Capitole relative à l'élection des cinq représentants de l'université au conseil d'administration de la fondation Toulouse Capitole Université,

**Vu** les articles 10.2 et 10.3 des statuts de la fondation Toulouse Capitole Université,

**Vu** la proposition du président de l'Université Toulouse Capitole,

**Considérant** que Mme Peggy Prignot-Maman a perdu au 30 septembre 2025 la qualité au titre de laquelle elle avait été désignée administratrice de la Fondation Toulouse Capitole Université, dans le collège des fondateurs, en tant que représentante du personnel administratif de l'Université.

**Considérant** que l'article 10.3 des statuts de la fondation prévoit qu'en cas d'évènements interrompant le mandat d'un administrateur, notamment en cas de perte de la qualité pour siéger, il est procédé à son remplacement, pour la durée du mandat restant à courir, dans les mêmes conditions que celles de son prédécesseur.

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :**

**Article 1**

Sur proposition du président de l'université, considérant les résultats du vote :

27 présents ou représentés

27 voix favorables

0 voix défavorables

0 abstentions,

est désigné représentante de l'université au sein du collège des fondateurs du conseil de l'administration de la Fondation Toulouse Capitole Université en remplacement de Mme Peggy Prignot-Maman, pour la durée du mandat restant à courir :

**Personnel administratif**

LEGER

Audrey

ADMIN TSM

**Article 2**

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'établissement.



Le président du conseil d'administration,

Hugues KENFACK